

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 376

présenté par

M. Charroux, M. Sansu, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet,  
M. Candelier, M. Carvalho, M. Chassaing, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor et  
M. Serville

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les fraudes intracommunautaires à la taxe sur la valeur ajoutée et sur les mesures mises en place et à envisager pour y mettre un terme.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La fraude à la TVA atteint dans l'Union européenne 193 Mds d'€. En France, selon les études européennes, elle s'élève à 32 Mds d'€, ce qui place notre pays en deuxième entre l'Italie (36 Mds d'€) et l'Allemagne (27 Mds d'€).

Une part importante de cette fraude est due au mécanisme de la TVA intracommunautaire. En effet, avec les dispositions relatives à la liberté de circulation s'est mis en place le mécanisme dit de la fraude au « Carrousel », qui consiste à dissimuler des opérations, notamment grâce à des sociétés-écrans. Ces sociétés disparaissent aussi vite qu'elles sont apparues, rendant impossible la tâche confiée aux services du fisc. Force est de constater que les instances européennes n'ont jamais réellement pris ce problème à bras le corps.

Il est vrai que certains États ne souhaitent pas échanger des informations avec d'autres, ce qui laisse le champ libre aux fraudes au « Carrousel ». Un constat dressé par la Cour des comptes européenne. Pourtant, et comme le dit Neven Mates, auteur d'un rapport pour cette Cour des comptes européenne, « la fraude à la TVA en Europe représente un problème d'autant plus crucial qu'une part importante finance le crime organisé ».

Par cet amendement, nous souhaitons qu'un rapport soit rendu, d'une part pour informer la représentation nationale, mais aussi les citoyens qui sont en droit de savoir ce qu'il en coûte pour notre société, et pour avoir, d'autre part, une base solide pour faire des propositions au niveau européen et identifier les leviers potentiels d'action à l'échelon national.